

COVID-19
MESURES SPÉCIALES



INTERVENTION À DOMICILE

COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR L'EMPLOYEUR

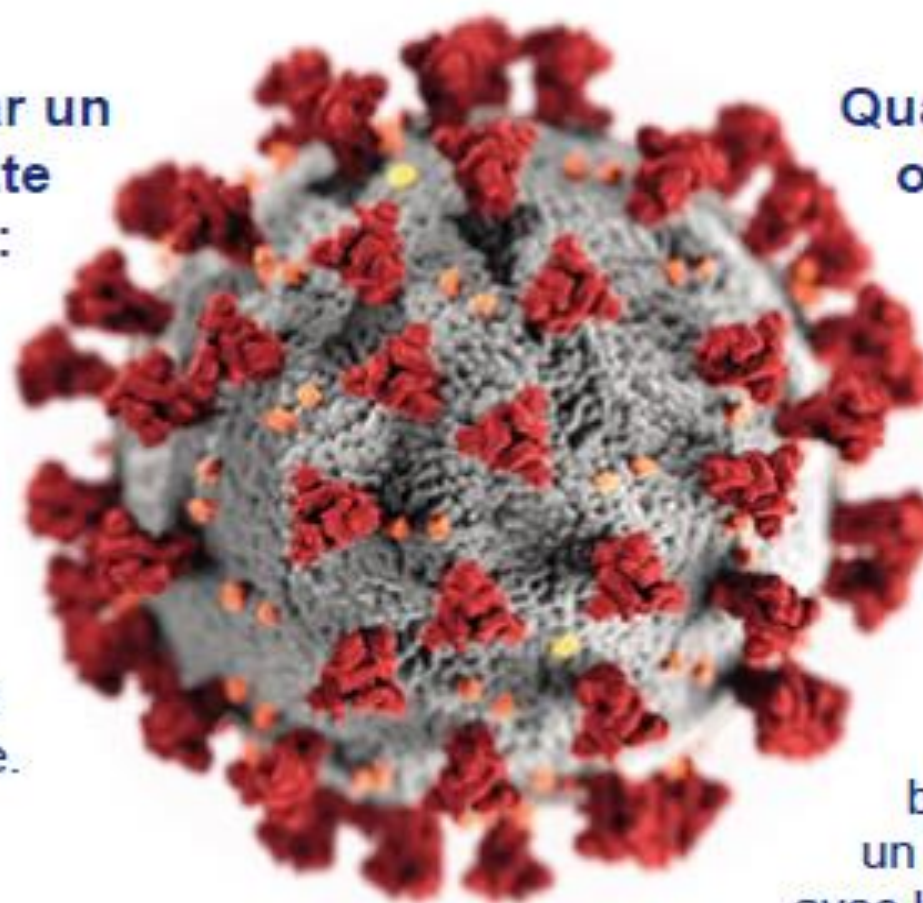


Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.



Notions préalables

Tout employeur est tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Pour cela, il vous faut connaître les risques auxquels vos salariés sont exposés et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Équipement recommandé DOMICILE « sain »



Consignes de
protection
vestimentaire
COVID-19

Équipement recommandé DOMICILE « suspect ou déclaré »



Si l'équipement est disponible en association

Le masque peut être conservé 4 heures. Ne pas y toucher sauf pour le jeter.



Comment protéger vos salariés ?

Planifier / Organiser :

- Lors de l'organisation des plannings d'intervention de vos aides à domicile, il est conseillé d'appeler les personnes accompagnées avant de se rendre à domicile afin de vérifier qu'elles ne sont pas symptomatiques.
- Prévoir un laps de temps suffisant entre chaque intervention.

Témoignage



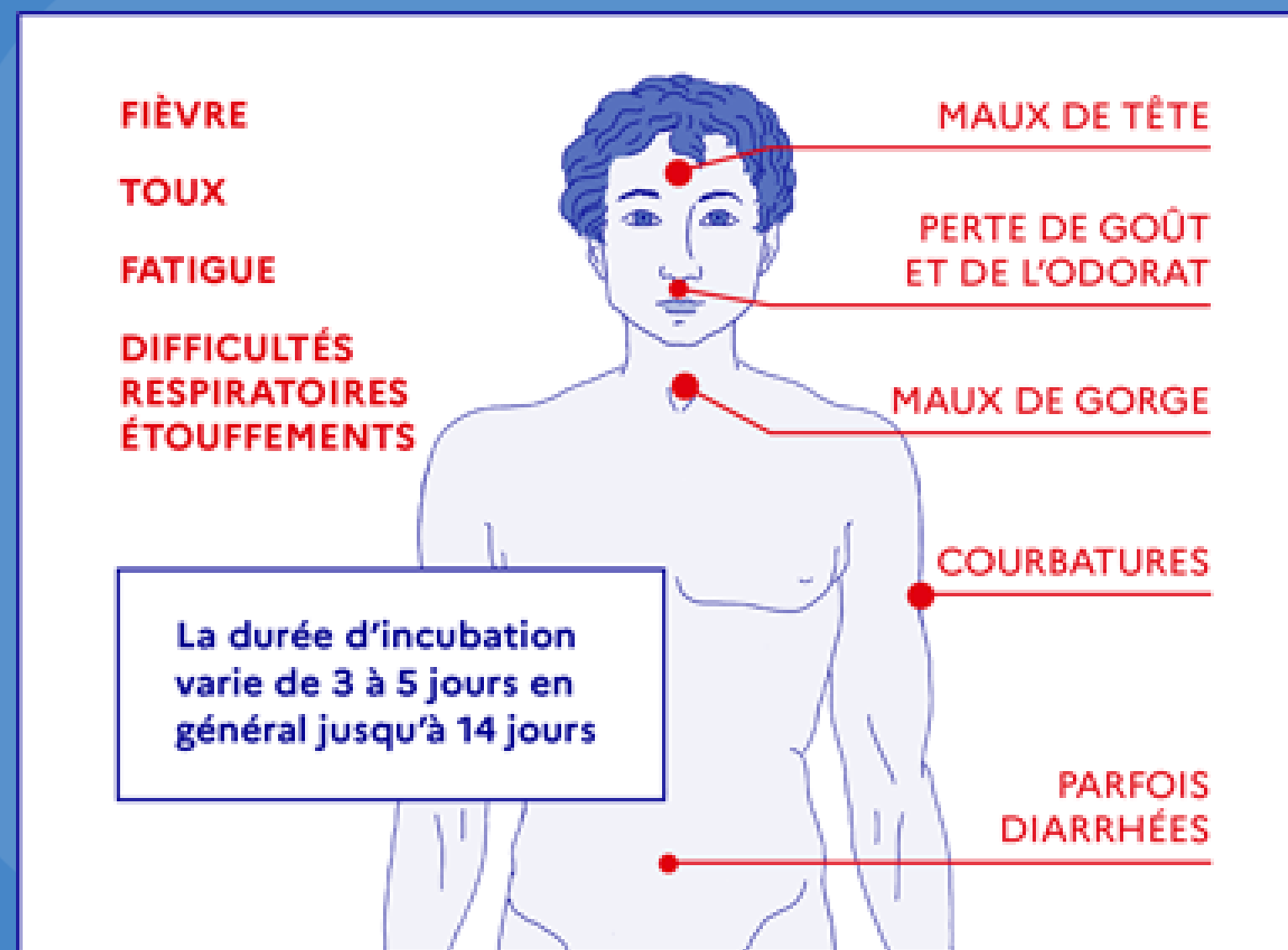
« Il est vrai que nous agissons par priorité avec les gestes essentiels auprès des personnes que nous devons aider pour manger ou à se lever. Les tâches ménagères interviennent en second, nos aînés le comprennent très bien. La plupart sont ravis de nous voir, même si certains ne comprennent pas forcément la gravité de la situation et d'autres, au contraire sont très affectés par tout ce qui se passe ».



Comment protéger vos salariés ?

Appeler les personnes accompagnées avant de se rendre à domicile afin de vérifier qu'elles ne sont pas symptomatiques.

Quels sont les signes ?



Les Equipements de Protection Individuelle



- ✓ Blouse
- ✓ Tablier en plastique jetable
- ✓ Boîte de gants non utilisés
- ✓ Sacs poubelles de 5 litres (dépôt de gants, masques et sur blouses utilisés)
- ✓ Masques : Le masque peut être utilisé 4H à condition de ne pas y toucher.
 - Conseil : prévoir des pochettes hermétiques (une par intervention si l'on doit toucher au masque, une toutes les 4 heures) dans chaque pochette un masque à usage unique. Vous pouvez coller une étiquette sur chaque sac pour vous repérer.
- ✓ Gel hydro alcoolique

PRÉPARER



Les Equipements de Protection Individuelle

Distribution de masques chirurgicaux :

- Identifier **les visites prioritaires** pour le maintien à domicile des personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées), ainsi que les professionnels en charge de ces visites.
- Dans les zones de circulation active du virus, mettez à disposition des professionnels du domicile, **des masques chirurgicaux**.
- Le nombre de masques distribués sera proportionnel au nombre de professionnels intervenant pour assurer ces visites prioritaires.



Les modalités du port d'un masque de protection

Au quotidien, si une aide à domicile est en contact avec une personne diagnostiquée Covid-19 positive, le bénéficiaire de l'intervention, comme l'aide à domicile doivent porter un masque chirurgical. La double barrière est plus efficace que le masque chirurgical seul.

A défaut de quantité de masques suffisant, plusieurs cas de figures se pose :

Personne saine en quarantaine

La personne doit porter un masque en présence de l'aide à domicile mais pas nécessairement l'aide à domicile. Autrement, il n'y a aucune raison de porter un masque. Donc pas de port de masque systématique.

Personne présentant des signes d'infection respiratoire

La personne et l'aide à domicile doivent porter un masque.

Diagnostiquée Covid-19 positive ou fortement suspect de l'être

Impératif d'attendre 20 minutes après la sortie de la personne malade pour rentrer sans masque et de nettoyer le sol avec de l'eau savonneuse. C'est le délai estimé pour que les gouttelettes tombent sur le sol.



La gestion des déchets à risque de contamination

- Les mouchoirs, gants, masques sont à stocker chez la personne et à éliminer au terme de la période de confinement dans le circuit classique des ordures de ménagères en double ensachement.
- Si un professionnel de santé intervient pour des soins à domicile, il pourra jeter ses équipements de protection usagés dans ce même sac.
- Ce sac plastique se trouve dans la pièce où la personne infectée est en confinement, pour qu'elle y place ses déchets.
- Lorsque ce sac poubelle est presque plein, il est fermé en veillant à ne pas emprisonner trop d'air et il est placé dans un deuxième sac poubelle répondant aux mêmes caractéristiques, qui sera également fermé.



La gestion des déchets à risque de contamination

- Les déchets sont stockés ainsi durant 24 heures au domicile (afin de réduire fortement la viabilité du virus) avant leur élimination via la filière des ordures ménagères.

Attention : ne jamais placer les masques ou mouchoirs papier dans le bac de collecte des recyclables.



AIDE À DOMICILE

PROTOCOLE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

#COVID19

LES MASQUES



- Les masques dits
« chirurgicaux »
protègent votre interlocuteur
mais pas vous-même.

* LES MASQUES SONT JETABLES.
DÈS QUE VOUS L'ENLEVEZ,
IL FAUT LE JETER ET EN PRENDRE UN AUTRE.

LES GANTS



- Type chirurgicaux,
stériles ou non, peu importe,
ils sont jetables
et ne peuvent être réutilisés.

RÉALISER



KIT PRÉVENTION POUR LES AIDES À DOMICILE



Petit flacon de savon liquide
ou de solution hydro-alcoolique.



Gants type MAPA à manchettes longues
pour tous les travaux d'entretien ou gants jetables
pour les travaux qui ne supportent pas l'utilisation
des gants ci-dessus.



Serviette éponge personnelle
ou essuie mains jetable.



Crème pour les mains.

QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION



Porter les masques du début à la fin de l'intervention.
Ne pas y toucher car il y a un risque de contamination.

Laver vos mains avec de la solution hydro-alcoolique
ou du savon liquide. Il est possible de laver
les gants et de les essuyer.



Rappeler la contre-indication
totale aux changes et toilettes.

Ne pas utiliser le téléphone portable.
Si utilisation, le désinfecter
avec une solution désinfectante



Changer systématiquement de tenue
chez le bénéficiaire et de chaussures.
Ne pas rentrer chez soi
avec tenues et chaussures de travail.

S'assurer avec le cahier de transmission que le bénéficiaire
ne présente aucun signe de COVID 19, demander au personnel soignant
qui intervient (IDE, SIAD, etc.) de le noter sur ce cahier de transmission.



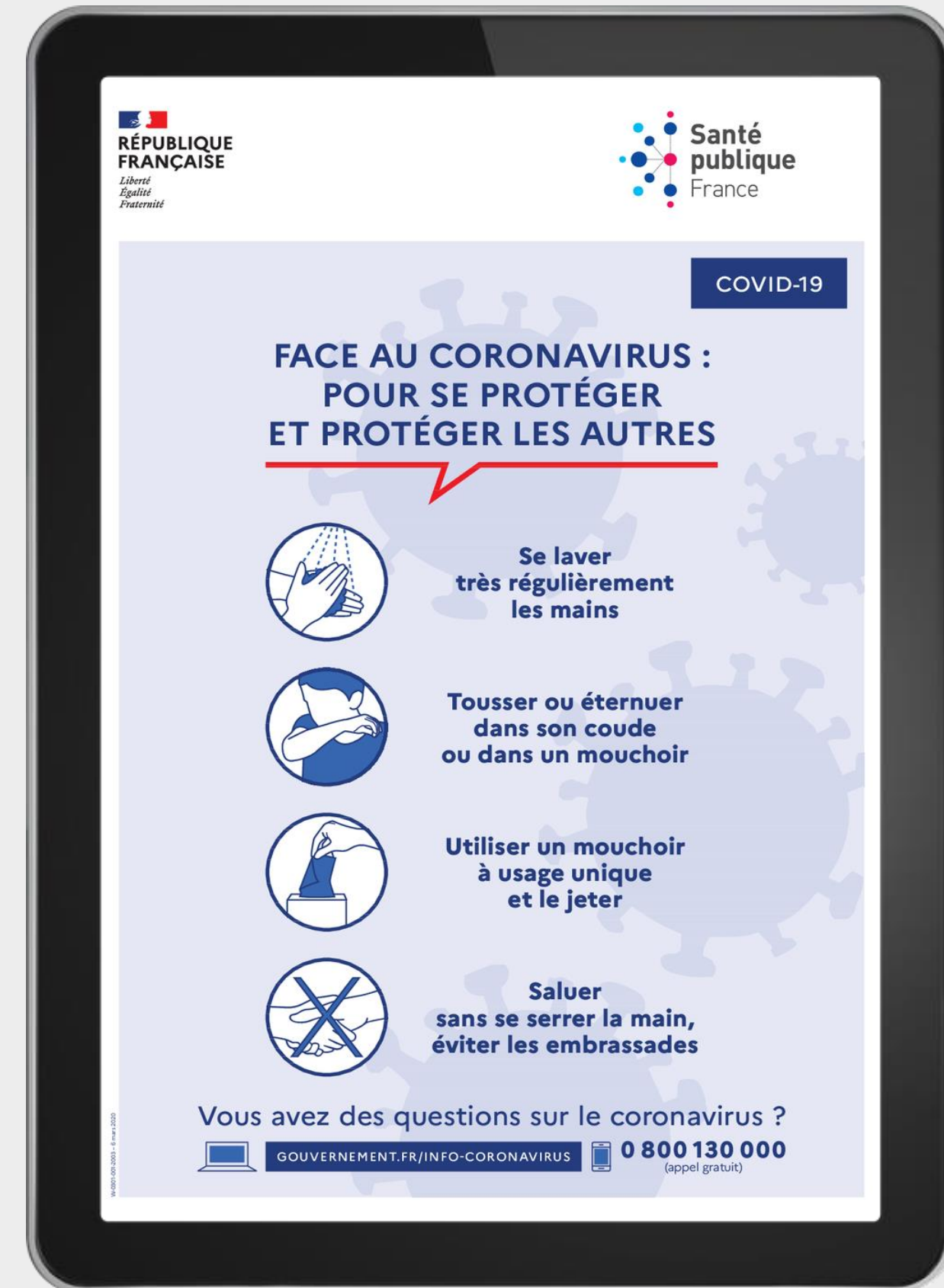
Lors des interventions, toujours bien aérer les pièces.



Comment bien utiliser les EPI ?

Se référer également au « Guide Pratique » à destinations de vos salariés notamment :

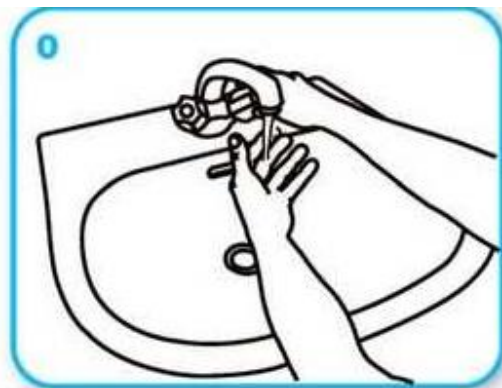
- Pour son intervention à domicile
- Pour l'entretien du logement
- Pour son retour à son domicile



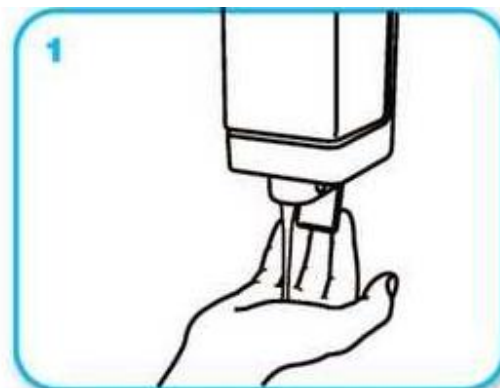
Technique de lavage des mains avec du savon liquide et de l'eau



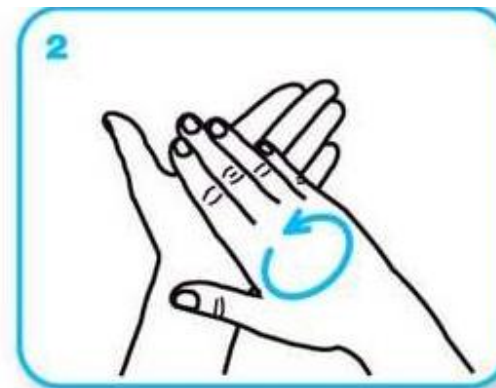
Durée de la procédure : 40-60 secondes



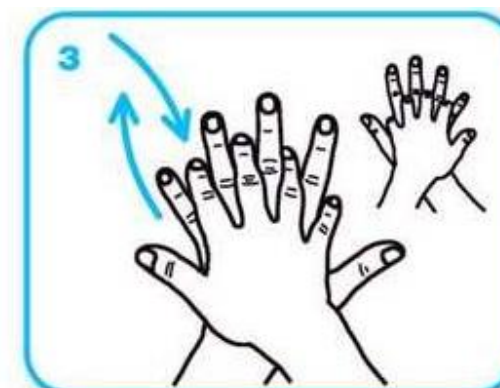
Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



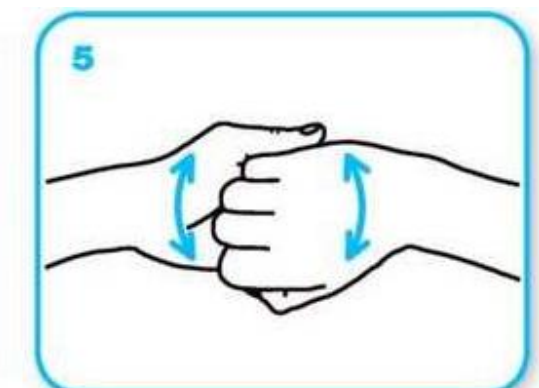
Paume contre paume par mouvement de rotation,



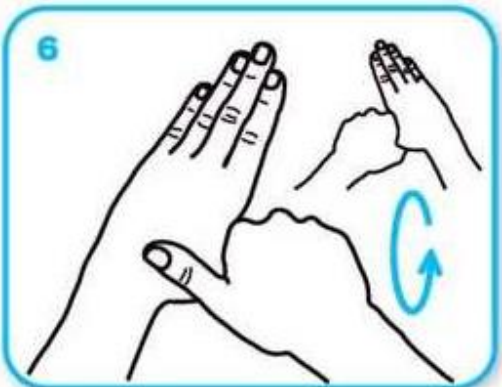
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



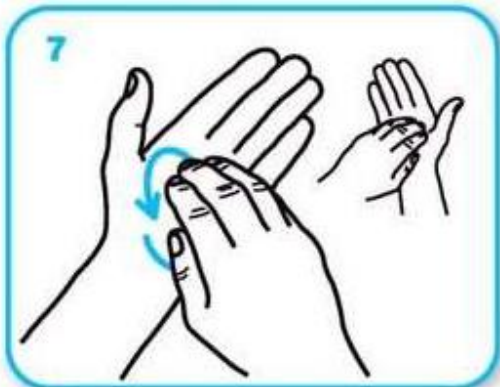
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



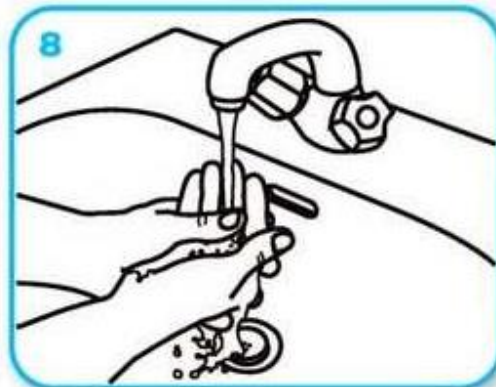
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



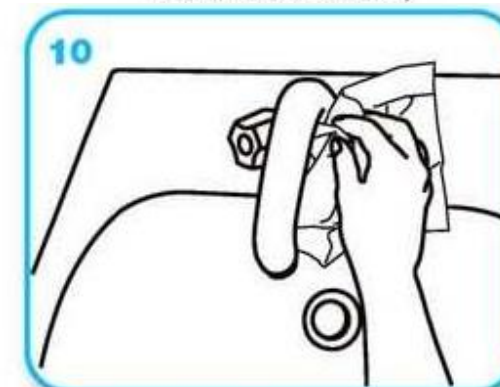
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



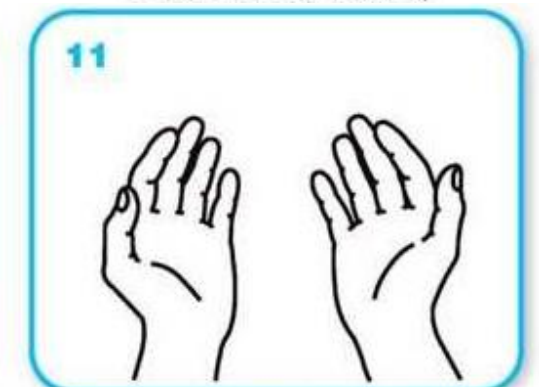
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes pour le soin.



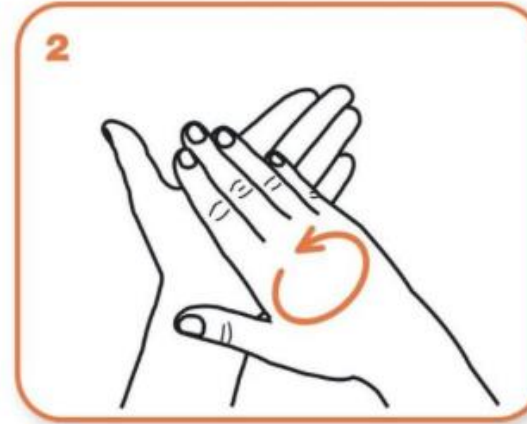
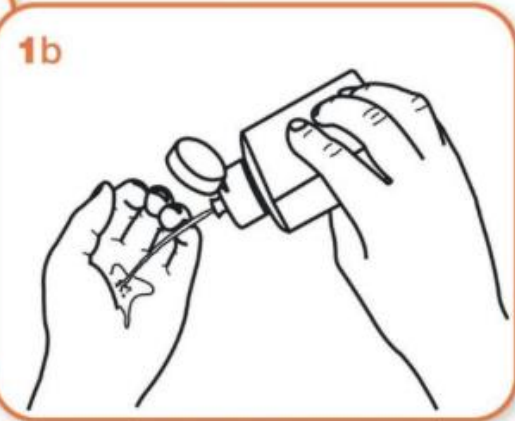
Technique de lavage de mains avec du gel hydro-alcoolique



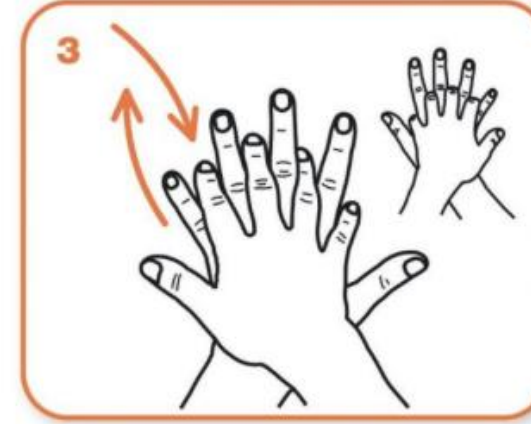
Durée de la procédure : **20-30 secondes.**



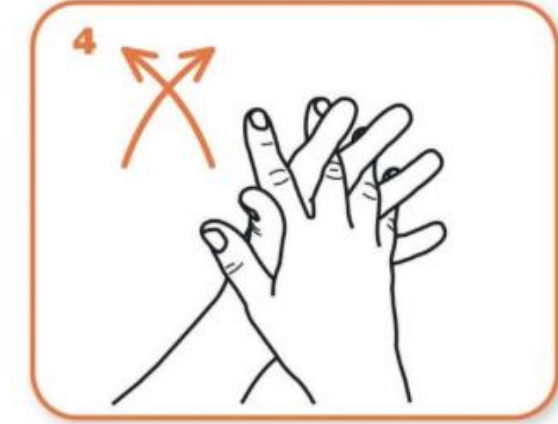
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



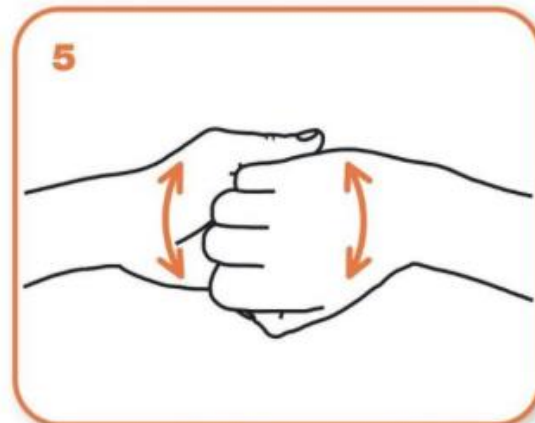
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



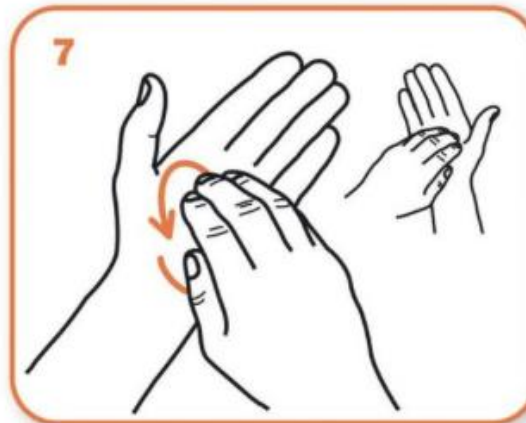
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



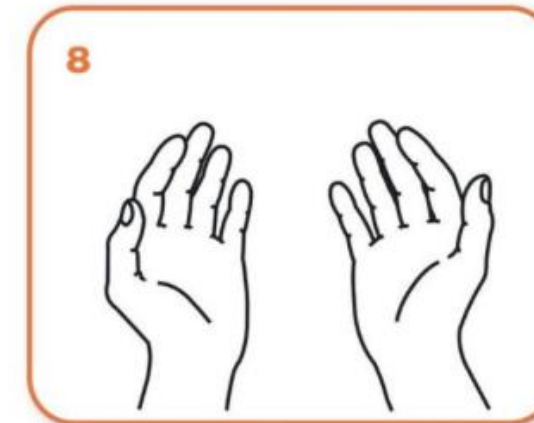
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.



Informier et sensibiliser

- ✓ Informer sur les règles d'hygiène à respecter pour éviter la propagation du virus
- ✓ Informer sur la conduite à tenir en cas de retour d'une zone touchée, avant même de revenir sur le lieu de travail
- ✓ Mettre en place des moyens de communication entre l'encadrement et les aides à domicile (ex : dispositif de télégestion) pour le partage d'informations en temps réel (modifications de plannings, particularités d'interventions, remplacements...)
- ✓ Informer sur les dispositifs de prise en charge financière en cas de confinement, isolement
- ✓ Aux règles d'hygiène en répétant les messages, via tous supports possibles
- ✓ Sur la nécessité de chacun d'être acteur de sa santé, responsable afin que le virus ne se propage pas



Préserver la santé de vos salariés

- ✓ Eviter les déplacements en zones à risque de contamination
- ✓ Exiger de chaque travailleur le respect de consignes ministérielles de confinement, d'éloignement, au retour d'une zone à risque
- ✓ Déclencher une prise en charge par le SAMU-15, en cas de cas suspect, SANS aucune autre prise en charge intermédiaire (ni médecine de ville, ni médecine hospitalière, ni Service de Santé au Travail Interentreprises), afin de limiter le risque de contamination



Accompagner et soutenir vos salariés

- ✓ Une information régulière des salariés doit être organisée et dans la mesure du possible une ligne téléphonique dédiée doit être mise en place, a minima pendant les plages horaires d'intervention
- ✓ Mettre en place des temps d'échanges (partage de pratiques, échanges sur les difficultés rencontrées)
- ✓ Proposer un soutien psychologique face aux situations difficiles



Le SATM propose cet accompagnement pour les personnes qui le souhaitent



Liens utiles

- CNT – Solidarité Ouvrière – Services à la personne - Aide à domicile et Coronavirus, être protégé et se protéger :
 - <http://www.cnt-so.org/Aide-a-domicile-et-coronavirus864>
- Ministère des Solidarités et de la Santé – Comment se protéger du Coronavirus Covid-19 :
 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-proteger-du-coronavirus-covid-19>
- Ministère des Solidarités et de la Santé - Information actualisée sur la conduite à tenir concernant les visites services à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées en stade épidémique de Coronavirus Covid-19 :
 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/information-conduite-a-tenir-visites-services-domicile-personnes-agees-handicapees-covid-19.pdf>
- Ministère du Travail – Coronavirus – Questions/Réponses par thème :
 - <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>





REJOIGNEZ-NOUS



SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE



SATM53



SATM53



www.satm.fr